



# ÉCOLE INTERNATIONALE MONDORF-LES-BAINS

## Informations relatives à la rentrée scolaire 2021/22

### **Correspondance par courriel**

La plupart du courrier de la part de l'école sera envoyé par courrier électronique. Les parents sont donc invités à consulter régulièrement - au moins 2 fois par semaine - leur boîte de messagerie électronique e-mail (courriels).

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-après les informations nécessaires en vue de la rentrée scolaire en septembre. Que nous vous prions de lire attentivement. Pour toute autre information, nous nous tenons à votre disposition.

En vous souhaitant de passer un excellent été et au plaisir de vous retrouver à la rentrée.

Cordialement

Camille Weyrich

*Directeur*

## Contenu

Rentrée scolaire.....	3
Nouvelle nomenclature : le facilitateur.....	3
Début des cours.....	3
Manuels scolaires.....	3
Fournitures scolaires pour la rentrée.....	3
Planification de l'année.....	3
Calendrier de l'année scolaire.....	3
Réunions avec les parents.....	3
Natation à l'Espace Aquatique « Cap Vert » à Breistroff.....	4
Horaires.....	5
Horaire P1-P2.....	5
Horaire P3-P5.....	6
Activités périscolaires en P1 et P2.....	7
Partenariats avec l'École de musique (Regional Musékschoul Munneref).....	7
Règles en cas d'absences.....	8
Le jour même.....	8
Absence inférieure ou égale à 3 jours.....	8
Absence supérieure à 3 jours.....	8
Après 5 jours.....	8
Autorisation d'absence exceptionnelle.....	8
Dispositions au quotidien.....	9
Apprenants déposés à l'école par les parents.....	9
Bus scolaires.....	9
Heures d'ouverture du secrétariat au public.....	9
Correspondance par courriel.....	9
IAM.....	10
Autorisation parentale et autres documents officiels.....	10
Service d'Education et d'Accueil (SEA-EIMLB asbl).....	11
Heures d'ouverture et fonctionnement du SEA-EIMLB.....	11
Inscriptions au SEA.....	12
Personnes de contact pour le SEA-EIMLB asbl.....	12

## Rentrée scolaire

### Nouvelle nomenclature : le facilitateur

A l'EIMLB, les enseignants deviennent facilitateurs. En effet, leur travail se caractérise moins par la transmission de savoirs que par l'accompagnement et le soutien des apprenants dans leur développement individuel et scolaire.

### Début des cours

La rentrée scolaire pour l'année 2021/22 se fait au mercredi, le **15 septembre à 8h00** pour les classes de **P2 à P4**.

Les **nouvelles classes de P1** feront leur rentrée le même jour à 8h45. Ceci donnera la possibilité aux parents d'accompagner les enfants en classe et ainsi de prendre connaissance des lieux.

A défaut, si la situation sanitaire rendait cette démarche impossible, l'école organiserait une soirée de pré-rentrée soit le 13 soit le 14 septembre. Dans ce cas, l'école informera les parents par courriel.

### Manuels scolaires

Les manuels scolaires officiels sont fournis gratuitement par l'École. Ces manuels se trouveront à l'École et y seront délivrés aux apprenants à la rentrée. D'éventuels livres de lecture restent à charge des parents. Dans ce cas, les facilitateurs informeront les parents à temps.

### Fournitures scolaires pour la rentrée

Pour ce qui est des fournitures scolaires, Veuillez consulter le courriel envoyé par les futurs facilitateurs de votre enfant. Votre enfant aura un agenda fourni par l'école.

## Planification de l'année

### Calendrier de l'année scolaire

L'année scolaire est organisée selon un planning bien établi. Vous pouvez le consulter dès la rentrée dans l'agenda de votre enfant.

### Réunions avec les parents

Les facilitateurs sont libres de demander une entrevue avec les parents d'un de leurs apprenants. Inversement, les parents peuvent demander une entrevue avec les facilitateurs de leur enfant.

Pour chaque classe, deux réunions conjointes de tous les facilitateurs avec les parents sont programmées. Les réunions sont censées fournir des informations de nature générale et elles sont suivies d'entretiens

séparés avec les facilitateurs. Les entretiens séparés se font sur rendez-vous. La présence à ces réunions est obligatoire pour les facilitateurs.

Pour l'année 2021/22, les réunions sont programmées aux dates suivantes et pour toutes les classes de **P1 à P4** :

- le 13 octobre à 18h00 avec la Direction et à 19h00 dans les salles de classe avec les facilitateurs respectifs ;
- le 18 mai à 18h00 avec la Direction et à 19h00 dans les salles de classe avec les facilitateurs respectifs.

Les parents seront convoqués à des entretiens d'appréciation individuels dans les semaines du 13 décembre et du 28 mars.

### Natation à l'Espace Aquatique « Cap Vert » à Breistroff

L'École ira nager - dans les limites des créneaux disponibles - à l'Espace Aquatique de Breistroff. Les enfants seront sous la responsabilité de maîtres-nageurs certifiés.

Les facilitateurs en communiqueront le détail en septembre. Veuillez alors consulter l'agenda de votre enfant.

Priorité sera donnée aux classes du primaire.

## Horaires

Pour des raisons d'organisation internes et avec le SEA, les horaires des P1/P2 d'un côté et des P3 aux P5 de l'autre divergent de la façon suivante :

### Horaire P1-P2

P1-P2	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY
8h00-8h30					
8h30-9h00					
9h00-9h30					
9h30-10h00					
10h00-10h15	<i>Break time</i>	<i>Break time</i>	<i>Break time</i>	<i>Break time</i>	<i>Break time</i>
10h15-10h45					
10h45-11h15					
11h15-11h45					
11h45-12h15					
	<i>Lunch break</i>		<i>Lunch break</i>		<i>Lunch break</i>
13h00-14h00	<i>Activities</i>		<i>Activities</i>		<i>Activities</i>
14h00-14h30					
14h30-15h00					
15h00-15h30					
15h30-16h00					

Horaire P3-P5

P3-P5	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY
8h00-8h45					
8h45-9h30					
9h30-10h15					
10h15-10h45	<i>Break time</i>	<i>Break time</i>	<i>Break time</i>	<i>Break time</i>	<i>Break time</i>
10h45-11h30					
11h30-12h15					
12h15-13h00					
	<i>Lunch break</i>		<i>Lunch break</i>		<i>Lunch break</i>
13h45-14h30					
14h30-15h15					
15h15-16h00					

## Activités périscolaires en P1 et P2

Outre les activités proposées par les éducateurs du SEA, les apprenants du primaire participent à des activités spécifiques aux classes du primaire.

Pour les classes de P1 et P2, ces activités se déroulent lors des journées longues, de 13h00 à 14h00. Ces activités sont encadrées par les facilitateurs du primaire ; la participation des apprenants est obligatoire.

A priori, le choix proposé est le suivant :

SEMESTRE 1			SEMESTRE 2		
Lundi	Mercredi	Vendredi	Lundi	Mercredi	Vendredi
arts créatifs P1	arts créatifs P2	yoga	arts créatifs P1	arts créatifs P2	yoga
initiation à l'italien	yoga	échecs	initiation à l'italien	yoga	échecs
construction club	lecture d'histoires	<i>Melinda (Book club)</i>	construction club	lecture d'histoires	<i>club de lecture</i>
jeux de société	portugais	portugais	jeux de société	portugais	portugais
autodéfense	mindfulness	choeur	sport à l'extérieur	sport à l'extérieur	sport à l'extérieur

Le détail final vous sera communiqué par le biais de l'agenda fourni par l'école lors de la rentrée.

Vous pourrez alors faire le choix ensemble avec votre enfant.

## Partenariats avec l'École de musique (Regional Musékschoul Munneref)

Au primaire, les cours de musique sont encadrés par des facilitateurs de l'Ecole de Musique de Mondorf-les-Bains et s'orienteront aux cours d'initiation à la musique et de solfège. De ce fait, à partir de la P2, les apprenants qui désirent apprendre à jouer un instrument de musique y seront préparés d'office. Les cours d'instruments se font à l'Ecole de Musique de Mondorf-les-Bains située à Altwies.

A partir de la P3, les parents effectuent avec leur enfant le choix entre un cours de musique avancé ou de base.

## Règles en cas d'absences

**Règlement grand-ducal du 23 décembre 2004 concernant les règles de conduite dans les lycées**  
(<http://www.men.public.lu/fr/legislation/education-nationale/code/index.html>)

### Le jour même

**Contactez l'école** le plus tôt possible par téléphone au 281 288-1 ou par courrier électronique via [absence.primaire@eimlb.lu](mailto:absence.primaire@eimlb.lu) et mettre le/les facilitateur/s en copie

Le secrétariat est ouvert à partir de 7h45.

### Absence inférieure ou égale à 3 jours

*En cas d'absence pour cause de maladie ou de force majeure, les parents de l'apprenant ou la personne investie du droit d'éducation [...] sont tenus d'**informer par écrit (excuse manuscrite ou par courriel) le régent**, dans les trois jours de calendrier, des raisons de l'absence et la durée.*

*Si l'apprenant ne remet pas une excuse valable endéans les trois jours, l'absence est considérée comme non-excusee.*

### Absence supérieure à 3 jours

Un **certificat médical** devra être remis obligatoirement au secrétariat de l'EIMLB.

### Après 5 jours

Le règlement grand-ducal énoncé ci-dessus stipule la démarche suivante pour une absence prolongée non-excusee :

*L'apprenant d'une classe à plein temps porté absent pendant quinze jours de classe consécutifs sans excuse ou sans motif reconnu valable est considéré comme ayant quitté définitivement le lycée, avec effet à partir du premier jour de son absence.*

*Les parents « ou » l'apprenant majeur en sont informés par lettre recommandée.*

*Après une absence non excusee de cinq jours de classe consécutifs, les parents sont informés, par lettre recommandée, de la mesure prévue à l'alinéa qui précède.*

Au cas où un apprenant du primaire serait absent sans excuse valable pour une durée de 5 jours consécutifs, l'école informera les parents de la démarche. Alors que l'apprenant du primaire absent sans excuse valable pour un délai de 15 jours consécutifs ne sera pas désinscrit, l'école fera un signalement auprès de la police et du Tribunal de Jeunesse.

### Autorisation d'absence exceptionnelle

*Le régent ou le directeur peuvent accorder à un apprenant, sur demande écrite et dans des cas exceptionnels, un congé dûment motivé ne dépassant pas une journée entière.*



*L'autorisation de partir avant le commencement des vacances et congés ou de rentrer après la reprise des cours ainsi que tout autre congé dépassant une journée entière, ne peut être accordée que par le directeur dans les mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa précédent.*

Les demandes sont à adresser à l'adresse de courriel [secretariat@eimlb.lu](mailto:secretariat@eimlb.lu).

## Dispositions au quotidien

### Apprenants déposés à l'école par les parents

Le matin, l'école dispose d'un « Kiss & go » où les parents peuvent déposer leur enfant, sans pour autant l'accompagner à pied jusqu'au portail.

Les parents sont priés de ne pas se garer du côté droit, sur les arrêts de bus, ni juste devant à l'entrée de l'école.

Aucun parent n'aura le droit de monter avec les apprenants jusqu'au parvis de l'école, ni à l'intérieur puisque l'école ne dispose ni d'assez de place à l'intérieur du bâtiment ni d'assez de places disponibles au parking pour les voitures.

### Bus scolaires

L'école offre 6 lignes de bus. Pour les lignes et horaires veuillez consulter le site de l'école. Les horaires des lignes seront mis à jour qu'en début septembre.

Nous prions tous les parents d'encourager leurs enfants à prendre le bus scolaire afin d'éviter un encombrement de voitures devant l'école.

Après les cours, à midi et l'après-midi, le site sera **interdit aux voitures privées** afin de garantir la sécurité des enfants qui prennent le bus.

### Heures d'ouverture du secrétariat au public

Le matin : de 7h45 à 12h30.

L'après-midi : de 13h30 à 16h30.

### Correspondance par courriel

Chaque courrier de notre part vous parviendra par courrier électronique. Nous vous prions donc de vérifier régulièrement au moins 2 fois par semaine votre boîte de messagerie électronique Email (courriels). Si vous aviez des doutes quant à la réception d'un courriel de la part de l'école, veuillez vérifier votre boîte spam.

## IAM

Tous les services de l'Éducation Nationale, dont votre enfant pourra bénéficier, se basent sur un identifiant personnel appelé IAM (Identity and Access Management), se composant des 3 premières lettres du nom de famille, 2 premières lettres du prénom et 3 chiffres (ex : NomPr000).

Pour les nouveaux apprenants de P1, afin de pouvoir générer un mot de passe pour cet identifiant, un code d'activation sera expédié par courrier du Ministère de l'Éducation Nationale (Centre de Gestion informatique de l'Éducation – CGIE) au cours des vacances d'été.

## Autorisation parentale et autres documents officiels

Afin de permettre aux enfants de participer à des voyages au-delà de la frontière luxembourgeoise et en Europe, une autorisation parentale, délivrée par la commune de résidence est à déposer au Secrétariat de l'EIMLB dès la rentrée. Ce certificat devra avoir une durée de validité d'une année scolaire.

Les autres documents officiels à remplir en début d'année vous seront remis par le titulaire de classe lors de la première semaine. Nous vous saurions gré de les retourner dûment remplis et signés jusqu'à la fin de la première semaine.

## Service d'Education et d'Accueil (SEA-EIMLB asbl)

Chers parents, chers apprenants,

L'équipe du Service d'Education et d'Accompagnement de l'Ecole Internationale de Mondorf-les-Bains asbl (SEA-EIMLB a.s.b.l.) vous souhaite la bienvenue.

Nous offrons la possibilité d'accueillir les enfants scolarisés, au cycle Primaire de l'EIMLB, dans notre service selon les critères de qualité, de la « Démarche Qualité pour l'Accueil des Enfants », fixés par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse le 6 décembre 2016.

Tous les enfants du cycle primaire (6 ans - 12 ans) de l'Ecole Internationale Mondorf-les-Bains peuvent profiter du service d'éducation et d'accueil du lundi au vendredi. Comme le SEA-EIMLB asbl se situe au sein même de l'Ecole Internationale, les enfants n'ont pas le désagrément de devoir changer de bâtiment avant et après les périodes de cours.

### Programme du SEA

- Le matin : accueil en douceur dans le SEA avant le début des cours.
- À midi : les enfants mangent un repas chaud et équilibré ensemble, sous forme de buffet protidique et végétarien, accompagné du personnel socio-éducatif (les repas servis répondent aux critères de qualité très élevés de la distribution des repas scolaires, inspectés par le service de gestion de la restauration scolaire : Restopolis). Ensuite ils peuvent s'adonner au jeu libre et aux activités diverses offertes par l'équipe du SEA.
- L'après-midi : activités périscolaires, jeu libre, études surveillées, sorties dans la nature, peinture, bricolage, projets culturels etc...
- Pendant les vacances scolaires, le SEA organise des projets spécifiques : des excursions, des visites guidées, des journées sportives, et beaucoup plus...

Les salles disposent de différentes fonctions offrant les prestations suivantes :

- arts et créativité, jeux de rôles, jeux de construction, musique, relaxation etc...
- restauration : repas, collations de l'après-midi, activités culinaires etc...
- études surveillés et lecture

Le côté pratique est indéniable vu que le SEA peut profiter des salles spécifiques (arts, musique, bibliothèque, matériel audiovisuel, etc...) de l'EIMLB.

### Heures d'ouverture et fonctionnement du SEA-EIMLB

Pendant la période scolaire, les heures d'ouverture sont les suivantes:

- **07h00 – 19h00 en dehors des heures de cours**

Pendant les vacances scolaires le SEA reste également ouvert de 07h00 à 19h00. Des activités sont organisées tout le long durant, pour exemples : excursions, promenades, collaboration et coopération avec des clubs et associations de Mondorf et de la région.

## Périodes de fermeture du SEA

Le SEA est fermé

- tous les jours fériés légaux ;
- du 24 décembre au 1er janvier inclus de chaque année.

## Inscriptions au SEA

Pour les nouvelles inscriptions :

- afin de répondre à vos besoins, en terme d'accueil au SEA-EIMLB, tous les documents nécessaires pour réserver et organiser les plages horaires d'accueil de votre enfant vous seront envoyées ;
- ces documents servent également d'explicatif du service que nous offrons à votre enfant.

**!!! Veillez à ne pas oublier de remplir les documents du SEA !!!  
Sans ces documents nous ne pourrons pas inscrire votre enfant au SEA.**

Pour les enfants déjà inscrits au SEA-EIMLB asbl, nous reconduisons automatiquement les inscriptions **sauf contrordre** de votre part.

Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de bien vouloir, dans la mesure du possible, inscrire votre enfant pour une durée la plus longue possible. Bien évidemment, selon vos horaires de travail réguliers ou irréguliers, nous vous demandons d'indiquer le plus de semaines de présence possible : 4 semaines dans le cas d'un horaire mensuel, 3 mois si vous disposiez d'un horaire de travail fixe à l'année.

Comme nous sommes un SEA, conventionné à 100% par l'Etat, agréé par le Ministère de l'Education Nationale, de l'enfance et de la Jeunesse et prestataire du Chèque Service Accueil (CSA), vous avez la possibilité de domicilier votre compte pour un paiement automatique (SEPA) des factures d'accueil.

## Personnes de contact pour le SEA-EIMLB asbl

Chargé de direction du SEA : Monsieur Eric HERBER

Adjointe direction SEA : Madame Michelle SIEBENALER

Secrétariat du SEA : Madame Li SCHMIT

Pour des questions d'ordre organisationnel veuillez nous envoyer un courriel au secrétariat du SEA [secretariat@sea-eimlb.lu](mailto:secretariat@sea-eimlb.lu) ou téléphoner au **N° de Tel suivant : 281 288 251** (secrétariat SEA) ou **N° de Tel mobile : 691 281 288** (équipe des éducateurs).